

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Page : 1/10

Date d'impression : 13.03.2025

Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.00)

Révision: 13.03.2025

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

- **Nom du produit:** RS Pro Gaz Dépoussiérant
 - **Numéro de pièce connexe :** RS 441-179, 441-180
 - **UFI:** JE5D-U0VF-K00F-9FXT

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- **Emploi de la substance / de la préparation** Dégraissant
- **Utilisations déconseillées** Non applicable

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

RS Components SAS,
Rue Norman King
CS40453
60031 Beauvais Cedex
France
+33 825 03 40 34
qualite.mail@rs-components.com

- **Service chargé des renseignements:** qualite.mail@rs-components.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Verisk 3E (code d'accès : 335388), +(44) 20 3514787
Autres numéros de téléphone d'urgence : +(1) 760 476 3961

INFORMATIONS SUR LE CENTRE ANTIPOISON

FR: +33 (0)1 45 42 59 59
BE: +32 (0)70 245 245 (24 heures)

+33 1 72 11 00 03 (24 heures)
+44 1235 239670 (24 heures)

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Aérosol 3 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- **Pictogrammes de danger** Non applicable
- **Mention d'avertissement** Attention

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

trans-1,3,3,3-tétrafluoroprop-1-ène

- **Mentions de danger**

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

- **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

(suite page 2)

—FR—

Nom du produit: RS Pro Gaz Dépoussiérant

(suite de la page 1)
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.
P501 Éliminer le contenu et récipient conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

· 2.3 Autres dangers

Le jet ou liquide peut provoquer des gelures en contact avec la peau ou les yeux.

Peut déplacer l'oxygène et causer rapidement la suffocation.

Une surexposition par inhalation à la suite d'un abus intentionnel ou d'une utilisation dans un espace confiné peut provoquer des effets sur le système cardiaque ou le système nerveux central.

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Perturbateur endocrinien $\geq 0,1$ % = aucun

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description:** Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

· Composants dangereux:

CAS: 29118-24-9 ELINCS: 471-480-0	trans-1,3,3,3-tétrafluoroprop-1-ène	 Press. Gas (Liq.), H280	60-100%
--------------------------------------	-------------------------------------	---	---------

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Après inhalation:

Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans un état confortable pour qu'elle puisse respirer.
En cas de malaise : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

· **Après contact avec la peau:** Laver abondamment à l'eau ou prendre une douche.

· Après contact avec les yeux:

Rincer prudemment à l'eau pendant 15 minutes. Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à enlever. Poursuivre le rinçage.

· **Après ingestion:** Rincer la bouche.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de gelure : Décongeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas utiliser d'eau chaude. Ne pas frotter la zone affectée. Consulter immédiatement un médecin.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Empêcher les eaux d'extinction de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

(suite page 3)

Nom du produit: RS Pro Gaz Dépoussiérant

(suite de la page 2)
Les contenants d'aérosols peuvent éclater avec force à des températures supérieures à 50 °C [122 °F].
Produit des fumées irritantes et toxiques en cas d'incendie ou de contact avec des surfaces chaudes.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer vers des sources d'inflammation près du sol. Elles peuvent provoquer un incendie instantané ou s'enflammer de manière explosive.

· **Produits de combustion dangereux :**

Oxydes de carbone (COx)
Composés halogénés
Hydrogène fluorides

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter de respirer le brouillard, les pulvérisations ou les vapeurs.

Pour les déversements très importants, porter un appareil respiratoire autonome avant de s'approcher du déversement. Porter des vêtements et des gants isolant du froid.

En cas de déversement d'aérosols dans un espace confiné ou de faible hauteur, quitter la zone de déversement immédiate.

Si cela peut être fait en toute sécurité, éteindre les flammes nues ou supprimer les sources de haute température afin d'éviter la production de produits de décomposition toxiques.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

En cas de déversement d'aérosols à température ambiante, le produit devient gazeux et se disperse dans l'atmosphère. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones basses ou fermées.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter de respirer le gaz ou le spray. En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire.

Ne pas percer ou brûler, même après utilisation.

Porter des gants isolant du froid en cas d'exposition à un jet de liquide ou d'aérosol. Porter des lunettes de protection.

Tenir le bidon à la verticale pour éviter l'éjection du flux de liquide pendant l'utilisation. NE PAS pulvériser lorsque le récipient est incliné de plus de 45 degrés ou inversé.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Conserver dans un endroit sec et propre, à l'abri des substances incompatibles.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

(suite page 4)

—FR—

Nom du produit: RS Pro Gaz Dépoussiérant

(suite de la page 3)

- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Voir section 1.2

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
 - **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
 - **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
Pour les abréviations et les acronymes, voir la réglementation nationale ou régionale sur les valeurs limites d'exposition professionnelle.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
 - **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
 - **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
 - **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - **Protection respiratoire:**
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
Si le produit est chauffé ou si le travailleur présente une réaction allergique connue, il convient d'envisager l'utilisation d'un masque complet avec cartouche de vapeur organique ou avec une alimentation en air indépendante.
 - **Protection des mains:**
En cas d'exposition au jet ou au liquide, porter des gants isolant du froid pour protéger la peau contre les gelures.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.



Gants de protection : EN374

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux/du visage**
Pas nécessaire.

(suite page 5)

Nom du produit: RS Pro Gaz Dépoussiérant

(suite de la page 4)



Porter des lunettes de sécurité : EN 166

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· État physique	Aérosol (gaz+liquide)
· Forme:	Gaz liquéfié
· Couleur:	Incolore
· Odeur:	Genre éther
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	-156 °C
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-19 °C
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
· Température d'auto-inflammation	368 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau à 20 °C:	0,373 g/l
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 25 °C:	4.190 hPa
· Densité relative à 25 °C:	1,17
· Densité de Vapeur (air=1):	3,94
· Caractéristiques des particules	Non disponible

· 9.2 Autres informations

· 9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

· Aérosols	Réceptier sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
------------	---

· 9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

· Taux d'évaporation:	≥1 (ButAc=1)
· Température d'inflammation:	Non déterminé.
· Propriétés explosives:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	Non disponible

(suite page 6)

Nom du produit: RS Pro Gaz Dépoussiérant

(suite de la page 5)

· VOC (CE)	0,00 %
------------	--------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** Chimiquement stable à des températures et pressions normales.
 - **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Températures supérieures à 50 °C, flammes nues et substances incompatibles
- **10.5 Matières incompatibles:**
Agents oxydants forts
Métaux alcalins
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus
Produits de combustion dangereux : voir section 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
 - **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
29118-24-9 trans-1,3,3,3-tétrafluoroprop-1-ène		
Inhalatoire	LC50/4 h	207.000 mg/L (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
 - **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Nom du produit: RS Pro Gaz Dépoussiérant

(suite de la page 6)

· **Résumé des effets et des symptômes par voie d'exposition**

· **Yeux :**

Le contact avec le liquide peut provoquer des gelures en raison de la perte de chaleur due à l'évaporation rapide. L'exposition au jet peut entraîner des gelures.

· **la peau :**

Le contact avec le liquide peut provoquer des gelures en raison de la perte de chaleur due à l'évaporation rapide. L'exposition au jet peut entraîner des gelures.

· **Inhalation :**

Une exposition extrême peut provoquer une dépression du système nerveux central et une irrégularité du rythme cardiaque.

· **Ingestion :** Voir les symptômes liés à l'inhalation et à la peau

· **Toxicité subaiguë à chronique:**

· **Effets immédiats et différés, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

Le contact avec le liquide peut provoquer des gelures en raison de la perte de chaleur due à l'évaporation rapide. L'exposition au jet peut entraîner des gelures.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:** Ce produit et son contenant doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Page : 8/10

Date d'impression : 13.03.2025

Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.00)

Révision: 13.03.2025

Nom du produit: RS Pro Gaz Dépoussiérant

(suite de la page 7)

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

Les conteneurs peuvent encore présenter un risque ou un danger chimique lorsqu'ils sont vides. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Dans la mesure du possible, conservez les avertissements de l'étiquette et la FDS et respectez tous les avis relatifs au produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, IMDG, IATA	UN1950
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR	AÉROSOLS
· IMDG	AEROSOLS
· IATA	Aerosols, non-flammable
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
	
· Classe	2.5A Gaz.
· Étiquette	2.2
· IMDG, IATA	
	
· Class	2.2 Gaz.
· Label	2.2
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	Non applicable
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	-
· No EMS:	F-D,S-U
· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from"

(suite page 9)

—FR—

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Nom du produit: RS Pro Gaz Dépoussiérant

(suite de la page 8)

	class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
	Quantité limitée

· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E

· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.2

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Page : 10/10

Date d'impression : 13.03.2025

Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.00)

Révision: 13.03.2025

Nom du produit: RS Pro Gaz Dépoussiérant

(suite de la page 9)

- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Aérosols, Section 2.3.1 | D'après les données d'essais

- **Service établissant la fiche technique:** Service de réglementation
- **Contact:** qualite.mail@rs-components.com
- **Date de la version précédente:** 20.01.2025
- **Numéro de la version précédente:** 1.00

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Aerosol 3: Aérosols – Catégorie 3

Press. Gas (Liq.): Gaz sous pression – Gaz liquéfié

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR